

Parents/tuteurs qui viennent chercher un enfant symptomatique

Pourquoi vous demande-t-on de venir chercher votre enfant à l'école ou à la garderie?

Votre enfant présente au moins un symptôme nouveau ou qui s'aggrave de la COVID-19.

Que faire maintenant?

- Votre enfant doit s'isoler. Nous vous conseillons de faire tester votre enfant à un centre d'évaluation de la COVID-19, indiqué ci-dessous.
- Tous les membres de votre ménage qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent se rendre à la maison et s'isoler immédiatement.

*Un test PCR est recommandé et est disponible à un centre d'évaluation de la COVID-19. Les résultats du test devraient être accessibles au bout de 24-48 heures, selon la capacité. Autres tests (tel que test antigénique aux points de service disponible à la pharmacie) **ne sont pas recommandés** pour des individus symptomatiques.

Renseignements sur les centres d'évaluation :

Centre d'évaluation	Numéro de téléphone	Adresse
Mattawa	705 744-5511, poste 3010	217, chemin Turcotte Park, Mattawa
North Bay	705 474-8600, poste 4110	50, promenade College, North Bay
Nipissing Ouest	705 580-2186	219, rue O'Hara Street, Sturgeon Falls
Parry Sound	705 746-4540, poste 5030	70, rue Joseph Street, unité 105-106, Parry Sound
Almaguin	705-774-8378	11313 autoroute 124, South River
Huntsville	1-888-383-7009, poste 2	20, promenade Park, Huntsville
Bracebridge	1-888-383-7009, poste 1	75, rue Ann, Bracebridge

Mise à jour : Le 14 septembre 2021

Que doivent faire les membres de votre ménage?

- Les membres de votre ménage qui **sont entièrement vaccinés** ne doivent pas s'auto-isoler.
- Les membres de votre ménage qui **ne sont pas entièrement vaccinés** doivent s'auto-isoler en attendant le résultat du test de votre enfant. Si le résultat de votre enfant est négatif, les membres du ménage peuvent arrêter de s'auto-isoler. Si le résultat de votre enfant est positif, les membres du ménage doivent continuer à s'isoler et recevront des directives supplémentaires du Bureau de santé. Si vous décidez que l'enfant ne se fait pas tester, les membres du ménage doivent continuer à s'isoler pour 10 jours suivants la dernière exposition à l'enfant symptomatique.

Quand mon enfant pourra-t-il retourner en classe/à la garderie ?

Si votre enfant reçoit un résultat négatif au test de la COVID-19, ou un médecin/infirmière praticienne a diagnostiqué une autre maladie, il peut retourner en classe/garderie s'il répond à toutes les conditions suivantes :

- ses symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (48 heures pour symptômes gastro-intestinaux)
- il n'a pas eu de fièvre pendant 24 heures (sans utiliser de médicament)
- il n'a eu aucun contact physique étroit avec une personne qui est actuellement atteinte de la COVID-19 et aviser de s'isoler par un médecin/infirmière praticienne ou le Bureau de santé

Si votre enfant reçoit un résultat positif :

- le Bureau de santé communiquera avec vous pour vous informer des mesures à prendre;
- l'enfant peut seulement retourner en classe sur l'autorisation du Bureau de santé.

Si votre enfant ne se fait pas tester ?

Si votre enfant ne se fait pas tester et vous ne recevez pas un diagnostic d'une autre maladie d'un médecin/infirmière praticienne, il doit s'isoler pendant **10 jours** du début des symptômes. Après 10 jours, il peut seulement retourner en classe/garderie s'il répond à toutes les conditions suivantes :

- ses symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (48 heures pour symptômes gastro-intestinaux) **ET**
- il n'a pas eu de fièvre pendant 24 heures (sans utiliser de médicament)

Des questions?

Si vous avez des questions, téléphonez à la ligne d'information pour les écoles et les garderies du Bureau de santé au **1 844 478-1400**. Le Bureau de santé est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.